



PV du CONSEIL MUNICIPAL

21 décembre 2023

Date de la convocation : 14/12/2023
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 17

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BOURBOUJAS Françoise, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, LAFON Alain, MANDON Éric, MARY Julien, OULLIE Laurent, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, VALERO Fanny, CLAVEL Inès, ORTUNO Thierry,

Étaient absents excusés : BONNET Cendrine donne pouvoir à DESCAMPS Daniele, CORIA Mathieu donne pouvoir à MANDON Eric

Était absent : REKKAB Claude,

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2023**
2. **Présentation des diverses décisions du Maire et informations générales**
3. **Décision Modificative n°3**
4. **Travaux rue du Souvenir Français – Marché attribué à la société GUINTOLI**
5. **Convention mutualisation service informatique**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h15.

Monsieur Brice ALVERGNE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de modifier l'ordre du jour afin d'ajourner le point 6, relatif au zonage ENR. L'ensemble des élus ne s'y opposant, il est proposé de reporter le vote de ce point lors de la prochaine séance du conseil municipal organisée en 2024.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2023

Monsieur le Maire propose au vote le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2023

Madame Inès Clavel précise que dans le point 6, il n'était pas noté la demande d'une journée de mobilisation pour l'association ciblée par l'AMF lors du salon des maires de l'Hérault.

Vote à l'unanimité

2. Présentation des diverses décisions du maire et informations générales

- Sélection de la commune, par monsieur le sous-préfet, pour être candidate au programme "Village d'Avenir" (VDA) avec les communes de Cabrières, Fraïsse sur Agout, Causse-de-la-selle, Candillargues, Ceilhes-et-Rocozeles, La Tour-sur-Orb, Les Matelles, Montpeyroux, Saint-Maurice-Navacelle et Valros.

Le programme « Villages d'Avenir » vise à aider des communes rurales, porteuses d'une dynamique globale, à réaliser leurs projets de développement à travers un accompagnement en ingénierie.

Il vise en particulier à :

- accompagner les communes dans la conception et la réalisation de leurs projets, en lien avec le projet de la commune et de l'intercommunalité auxquelles elles appartiennent ;
- diffuser la connaissance et favoriser la mobilisation des dispositifs et outils déjà mis en œuvre par l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les acteurs privés présents du territoire ;
- mieux assurer la prise en compte, dans la mise en œuvre de ces projets, des objectifs poursuivis par l'État et les collectivités en matière de cohésion des territoires et de transition écologique.

Concrètement, des communes ou groupes de communes volontaires, porteurs d'un projet se traduisant par la conduite de projets d'aménagement et d'équipement répondant aux besoins de leurs habitants intègrent le programme « Villages d'Avenir ». Les communes bénéficiaires réalisent, avec l'appui de l'ANCT, un diagnostic initial leur permettant d'identifier les projets qu'elles souhaitent voir accompagnés. Enfin, les communes sont accompagnées par l'un des deux chefs de projets du département dans la conception et la réalisation des projets en question, en l'occurrence, Eric Suzanne, sous-préfet de l'hérault pour notre part.

Le Ministre Faure devant communiquer ce jour, la liste des communes sélectionnées.

- Une demande au titre du fonds spécial de rénovation des bâtiments scolaires a été réalisée ce mardi 12 décembre auprès des services de la sous-préfecture de Lodève. Les conditions et modalités d'attributions n'ont pas encore été fixées
- Départ à la retraite de René Pierron / Prise de fonction de Frederic Moles en tant que responsable des services techniques du SIVOM – 1^{er} décembre
- Réunion de bilan « Musette et Bicyclette » - 13 décembre
- Départ en retraite Thierry Laniesse – DGS du Sydel Cœur d'Hérault – 15 décembre
- Spectacle de Noël de l'école maternelle - lundi 18 décembre
- Plantation des arbres / programme « 8000 arbres par an » du département de l'Hérault
- Fin des travaux d'aménagement du trottoir – avenue de la terrasse
- Organisation commission de contrôle des listes électorales - 18 décembre
- Gouter des écoles - jeudi 21 décembre
- Spectacle de Noël de l'école primaire - vendredi 22 décembre
- Organisation des vœux au personnel communal et SIVOM - 18 janvier 2024
- Organisation des vœux à la population - 19 janvier 2024

Madame Fanny VALERO indique que la date retenue pour le marché au terroir organisé par la CCVH sera soit le jeudi 1^{er} août 2024 ou vendredi 2 août.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de travail en présence du bureau d'étude de programmation sera réalisé le 16 janvier 2024 à 18h.

Monsieur le Maire précise également qu'en date du 14 novembre 2023, un courrier a été adressé auprès de monsieur le président du département de l'hérault au sujet des axes routiers aux abords de notre commune.

3. Décision modification n°3 :

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder au vote de la décision modificative ci-dessous, pour percevoir l'EDET (Etat mensuel détaillé de l'avance) du mois de novembre 2023.

Cette opération étant nécessaire afin de procéder au remboursement au profit de l'Etat au titre de titre de l'acompte à destination des communes dans le cadre du filet de sécurité l'article 14 de la LDFR versé en 2022.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
67-673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) : + 15 377€	70-7088 :Autres produits d'activités annexes : + 15 377€
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES

Vote à l'unanimité

4. Tavaux rue du Souvenir Français- Marché attribué à la société GUINTOLI.

Monsieur le Maire souligne l'importance cruciale que revêt le carrefour de la cave coopérative en tant que point névralgique pour la circulation et la sécurité des habitants de notre commune depuis de nombreuses années. L'état actuel de la voirie, caractérisé par une usure significative, combiné à un agencement non optimisé du carrefour, génère des difficultés de circulation et augmente le risque d'accidents.

De manière concomitante, la rue du Souvenir Français, une autre voie de circulation de notre commune, est confrontée à un problème récurrent attribuable à la croissance des racines d'arbres le long de la chaussée.

Face à ces constats préoccupants, il devient impératif d'entreprendre des mesures pour assurer la sécurité et le bien-être de nos concitoyens. Les projets de rénovation du carrefour de la cave coopérative et de purge des racines de la rue du Souvenir Français émergent comme des initiatives nécessitant une attention immédiate.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Investissement Communal (FAIC) 2023 du département de l'Hérault, une enveloppe budgétaire de 41 000€ a été allouée pour la rénovation du carrefour de la cave coopérative, et 14 000€ pour la purge des racines de la rue du Souvenir Français.

Considérant l'impératif de procéder à la rénovation du carrefour de la cave coopérative et à la purge des racines de la rue du Souvenir Français, et en vertu de la consultation lancée le 3 juillet dans le cadre d'un marché à procédure adaptée,

Considérant les trois offres reçues de la part des sociétés Guintoli, Colas et le Groupe Braja,

Considérant que l'offre de la société GUINTOLI a été retenue comme étant la plus économiquement avantageuse,

Il est ainsi proposé d'approuver la sélection de la société GUINTOLI pour la réalisation des travaux de rénovation du carrefour de la cave coopérative pour un montant de 50 188.50€ HT soit 60 226.20€ TTC et de la purge des racines de la rue du Souvenir Français pour un montant de 16 846€ HT soit 20 215.20€ TTC.

Ines Clavel précise qu'il est nécessaire de rentrer en négociation avec les services de la cave coopérative pour détruire le mur aux abords du domaine public mais construit dans leur domaine.

Sont précisés également les problèmes de sécurité aux abords de ce carrefour notamment pour les plus jeunes.

Monsieur Éric Mandon indique que les travaux débuteront 3eme semaine de janvier pour une durée de 2 semaines.

Des échanges auront lieu avec les services de Hérault Transport dans le but de délimiter la déviation des bus scolaires.

Vote à l'unanimité

5. Convention mutualisation service informatique

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2734 du Conseil communautaire en date du 13 décembre 2021, approuvant la révision du schéma de mutualisation des services pour la période 2022-2027. Également, la délibération n°2762 du Conseil communautaire du 24 janvier 2021, qui a validé la convention du service mutualisé Informatique.

Il est crucial de noter que, depuis 2016, un demi-équivalent temps plein (ETP) de technicien informatique est dédié à l'assistance, à la conduite de projets et à l'amélioration des équipements, au service des 18 communes membres. Cependant, une erreur matérielle a été récemment identifiée, mettant en lumière que la part d'ETP du service informatique attribuée à la mutualisation dans la nouvelle convention ne reflète pas la réalité de son fonctionnement.

A ce titre, il est proposé de prendre en compte cette répartition en votant ce nouvel avenant.

A noter que toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Monsieur Brice ALVERGNE étant agent de ce service, ne prend pas part au débat et quitte la séance pour cet unique point. Madame Josette CUTANDA devient secrétaire de séance.

Monsieur le Maire clôt la séance à 19h30.

Thibaut BARRAL



Echanges Post Séance :

Monsieur le Maire apporte une information concernant les revenus locatifs engendrés depuis 2 ans grace à la mise en location des 3 derniers appartements. Madame Inès Clavel demande à ce que puisse être déterminé le montant des travaux réalisés en régie, ainsi que les petites fournitures associés.

S'en suit des échanges autour du nouveau schéma de collecte des déchets